

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR 45  – Sénégal** ***Intervention belge***22 janvier 2024 |

Président,

La Belgique salue les efforts du Sénégal depuis son précédent examen,.

Nous encourageons le gouvernement sénégalais à poursuivre ses efforts pour renforcer et mettre en œuvre de manière effective le cadre juridique protégeant les droits humains

La Belgique souhaite formuler les recommandations suivantes :

**R1** : Réviser le Code de la famille pour supprimer les dispositions discriminatoires à l’égard des femmes, en particulier l’article 152, qui attribue l’autorité conjugale au mari, et l’article 277, qui attribue l’autorité parentale au père.

**R2** : Renforcer les initiatives de lutte contre l'exploitation des enfants, notamment l'interdiction de la mendicité forcée, par l'allocation de ressources suffisantes ainsi que par l'adoption de la loi sur le statut des *daaras*.

Au regard des élections présidentielles imminentes, la Belgique recommande:

**R3:** de mettre le droit national sénégalais, notamment le code pénal, le code de la presse et le code des communications électroniques, en conformité avec les normes internationales relatives au droit à la liberté d’expression et de lever les peines de prison pour diffamation, diffusion de fausses nouvelles et offense au chef de l’État.

Je vous remercie.